

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

Rapport annuel au 29 décembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ISR Monétaire CT.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Classification

FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme.

Régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
C	FR0000985558	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.524 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum
D	FR0010510479	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	10.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum

E	FR0010738229	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs étrangers (non domiciliés en France).	Pas de minimum	Pas de minimum
F	FR0010694125	Capitalisation	Capitalisation	Euro	3.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à la clientèle de la Française AM Finance Services.	Pas de minimum	Pas de minimum
C-FP	FR001400CQH6	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	100.000 euros	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STR capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'€STR capitalisé.

Le taux €STR (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'administrateur de l'indice de référence €STR est la Banque Centrale Européenne.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Etape 1 - Critères extra-financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

L'étape suivante du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate.

Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs au sein de l'univers d'investissement selon des critères en ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) et d'exclure à tout moment 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. A ce titre, le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI ESG Research et contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Etape 2 - Critères financiers :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera investi jusqu'à 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossées à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

La sélection des émetteurs s'appuie sur les notations et l'étude des émetteurs par nos analystes crédit.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

La gestion active vise à sélectionner au sein de l'univers d'investissement les émissions offrant les meilleurs rendements possibles selon l'analyse de la société de gestion compte tenu des contraintes de pilotage des risques.

La sélection des titres s'effectue sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- 1) Les anticipations de mouvements des taux courts qui découlent de notre analyse des politiques des banques centrales ;
- 2) La gestion de l'allocation entre taux fixes et taux variables ;
- 3) La sélection des titres répondant aux critères de qualité de crédit, de liquidité ;
- 4) Le choix d'une maturité moyenne pondérée optimale.

Le FCP sera constitué au minimum à 7,5% de l'actif net de titres à échéance journalière et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le FCP sera constitué au minimum à 15% de l'actif net de titres à échéance hebdomadaire et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Les actifs :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instruments.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

Typologie des instruments du marché monétaire utilisés :

- Obligations d'Etat
- Obligations émises par des autorités locales
- Certificats de dépôts
- Billets de trésorerie
- Acceptations bancaires
- Titres de créances à court ou moyen terme

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 15% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers

En terme de taux, la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (MMP ou WAM - Weighted Average Maturity - en anglais) sera inférieure ou égale à 60 jours.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement d'un principal de l'instrument.

En terme de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction (DVMP ou WAL - Weighted Average Life - en anglais) sera inférieure ou égale à 120 jours.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du principal du titre.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'Etats ;
- les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros.

Par exception, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les seules entités publiques ou parapubliques suivantes : l'Union européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, les autorités centrales ou les banques centrales des pays de l'OCDE, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Aucun titre éligible au portefeuille n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

Actions et parts d'OPC :

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC européens de classification Monétaire Court Terme mettant en œuvre une gestion de type ISR. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par une société de gestion tierce.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- ☒ Réglementés
- ☐ Organisés
- ☒ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture
- ☐ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures : sur taux
- ☒ Options : sur taux
- ☒ Swaps : de taux, de devises
- ☒ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture générale du portefeuille
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ☐ Augmentation de l'exposition au marché
- ☐ Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants, dans la limite de 30% de l'actif net :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- ☒ Taux
- ☐ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions :

- ☒ Couverture
- ☐ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Obligations callables
- ☒ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'apporter une plus grande liquidité au portefeuille.

Les dépôts :

Le FCP pourra effectuer des dépôts dans la limite de 30% de l'actif net. Des liquidités pourront également être détenues à hauteur de 10% de son actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le recours à l'emprunt d'espèces par le FCP est interdit. Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le FCP pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, la société de gestion fera ses meilleurs efforts pour remédier le plus rapidement possible à cette situation et ce dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées :

- ☒ Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- ☐ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- ☒ Gestion de la trésorerie
- ☒ Optimisation des revenus du FCP (uniquement dans le cadre des opérations de prises en pension)
- ☐ Autre nature

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement au FCP.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie.

Ofi Invest Asset management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Ces opérations sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de deux jours ouvrables.

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	50%	10%	Non autorisés	Non autorisés
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Non autorisés	Non autorisés

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en valeurs mobilières liquides ou des instruments du marché monétaire liquides émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque central d'un Etat membre, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité Financière, une autorité centrale ou la Banque centrale d'un pays tiers.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :

Risque de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

À partir d'une journée.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

1^{er} janvier 2023 :

- Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022. En conséquence de cette opération, à compter du 1^{er} janvier 2023, le FCP a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Intégration de l'annexe précontractuelle SFDR + % frais d'entrée.

2 janvier 2023 :

Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS.

1^{er} septembre 2023 :

- Mise à jour du document-type DIC PRIIPS, conformément aux différentes précisions doctrinales apportées par l'Autorité des Marchés Financiers depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ;
- Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») ;
- Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCP sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.

1^{er} décembre 2023 :

Mise à jour la rédaction de la partie « Règles d'évaluation des actifs » pour supprimer la référence aux différents providers qui ne sont plus utilisés.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues à tout moment auprès de la Direction Commerciale, soit par téléphone : +33 (0)1 40 68 17 17 ou par courriel : service.client@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

L'année 2023 a débuté avec des craintes inflationnistes mais, comme prévu, la désinflation a été bien engagée et les chiffres de l'inflation ont surpris favorablement à la fin de l'année. L'inflation totale a reculé de 6,4% en janvier à 3,1% en novembre aux États-Unis et de 8,6% à 2,4% en zone euro. L'ampleur et la rapidité de la baisse sont attribuables à deux composantes : l'effet de base favorable des prix de l'énergie et la désinflation des biens en lien avec la normalisation des problèmes de chaînes d'approvisionnement créés par le Covid. De plus, l'inflation très basse en Chine induit une poussée supplémentaire à la désinflation globale. La dernière ligne droite vers l'objectif de 2% des banques centrales est plus étroitement liée à l'inflation des services, qui est l'une des composantes les plus rigides de l'inflation en raison de l'inertie des salaires.

Une surprenante croissance US...

La véritable surprise de l'année 2023 a été l'exubérante croissance des États-Unis malgré le resserrement monétaire en cours. En janvier 2023, le consensus s'attendait à une croissance US de 0,3% en moyenne annuelle. Cependant, les données sur l'activité économique ne montraient pas de signes de ralentissement, et tout au long de l'année, les anticipations de croissance ont été révisées à la hausse, terminant 2 points plus haut, à 2,4% en décembre. Comment l'expliquer ? Premièrement, avec la politique « Bidenomics » : les chèques Covid ont soutenu la consommation privée, et les plans en faveur de la transition énergétique (Inflation Reduction Act) et des semiconducteurs (Chips Act) ont soutenu les investissements des entreprises et les dépenses en recherche et développement. Deuxièmement, les besoins de refinancement des entreprises américaines en 2023 ont été très faibles car elles avaient largement profité des taux nuls en 2020 et 2021. Troisièmement, la politique monétaire est restée accommodante jusqu'à la fin 2022, compte tenu du niveau de départ exceptionnellement bas des taux directeurs. Cette résilience explique la forte hausse des rendements obligataires américains à partir de l'été, qui ont culminé en octobre dernier à 5% en nominal et à 2,5 % en réel pour les maturités à 10 ans.

... qui contraste avec l'atonie européenne

La divergence du cycle économique américain avec le reste du monde, et en particulier avec la zone Euro, est manifeste au troisième trimestre où le PIB américain a frôlé les 5% en annualisé et la zone Euro a décliné de 0,1% (0,4% en annualisé). L'hiver dernier, l'Europe a évité un rationnement du gaz, et donc la récession, grâce à la diversification de l'approvisionnement des sources de gaz et à une baisse de la demande des ménages et entreprises. Toutefois, l'économie de la zone Euro stagne depuis un an, et l'Allemagne est le pays qui souffre le plus lourdement des conséquences de la crise énergétique dans son tissu industriel et de la faible reprise chinoise post-Covid. Si le resserrement monétaire s'est fait sentir sur la demande, l'offre de crédit, les investissements en construction, et plus largement, sur l'activité dans le secteur immobilier, la consommation est la principale cause de la divergence manifeste de performance économique entre les États-Unis et l'Europe.

De son côté, la Chine a atteint son objectif de croissance à 5%, mais les deux principaux problèmes structurels du pays, l'immobilier et la démographie, pèsent sur la croissance de long terme et l'absence d'une annonce de soutien public massif comme par le passé est un silence assourdissant pour les marchés. Le gouvernement chinois a cherché le juste équilibre entre une relance budgétaire pour éviter les défauts immobiliers et le maintien des freins à la spéculation dans le secteur. Au total, la croissance mondiale en 2023 devrait s'afficher juste en dessous de 3%, grâce aux États-Unis (et à l'Inde) plutôt qu'à la Chine.

Les Banques centrales à l'assaut de l'inflation

La lutte contre l'inflation a été le thème porteur de toutes les Banques centrales en 2023, et le cycle de resserrement monétaire de 2022/2023 est un des plus connus par son ampleur et sa rapidité. Le taux directeur moyen des pays développés (pondéré par le PIB) est passé de 0,10% en janvier 2022 à 4,5% fin 2023, et celui des pays émergents de 4,9% à 8,5% sur la même période. En contre-tendance se trouvent seulement les Banques centrales chinoise (PBOC) qui a baissé ses taux, et japonaise (BoJ), qui a maintenu le contrôle de la courbe des taux mais avec plus de souplesse sur le niveau du taux 10 ans.

Ce n'est qu'au second semestre que les grandes Banques centrales ont levé le pied de l'accélérateur. Aux États-Unis, les taux directeurs sont inchangés à 5,5%, depuis juillet, et en zone Euro le taux de dépôt est à 4% depuis septembre. À partir de l'automne, les présidents de la Fed et de la BCE ont acté les bonnes nouvelles sur l'inflation et validé le scénario selon lequel les taux directeurs ont probablement atteint leurs pics. Depuis, les attentes des marchés s'enflamment quant à la prochaine étape, une baisse des taux d'intérêt.

Les taux directeurs sont redevenus l'outil principal de gestion de la politique monétaire, mais le resserrement monétaire est également passé par la normalisation des bilans des Banques centrales. Le bilan de la BCE en 2023 a baissé d'environ €2 trillions, dont l'essentiel vient du remboursement des opérations de refinancement de long terme des banques (TLTROs). En ce qui concerne les programmes d'achats d'obligations, les réinvestissements des titres dans le programme d'assouplissement quantitatif classique (APP) ont été arrêtés complètement en juillet 2023, tandis que la sortie du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) n'aura lieu qu'en 2024. Quant à la Fed, le non-réinvestissement des titres qui arrive à maturité avait déjà démarré en 2022 et s'est déroulé comme prévu en 2023 à un rythme d'environ 95 Md\$ par mois. La normalisation des bilans semble avoir eu peu d'impact sur les marchés des taux et la prime de terme des taux américains.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont augmenté sur une bonne partie de l'année et ont atteint les 5 % sur le mois d'octobre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la réserve fédérale américaine lors de ses différentes réunions. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% sur le début du mois d'octobre. Néanmoins, les dernières publications en Europe et aux États-Unis sont venues rassurer les marchés quant à la trajectoire de l'inflation. Cette baisse significative des chiffres d'inflation couplée à un ralentissement de la croissance, a fait augmenter les probabilités de baisse de taux en 2024. Ainsi, les taux à 10 ans se sont fortement resserrés sur la fin d'année, de plus de 90bps en Allemagne et d'environ 110bps aux États-Unis.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment sur la première partie de l'année 2023. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage¹ attractif. En effet, mis à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites sur l'année. Cette compression des spreads² combinée à la détente des taux sur la fin d'année a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à Haut Rendement³ a tenu le haut de l'affiche avec des performances qui avoisinent les 13% sur l'année (indice Bloomberg Barclays European High Yield). Les autres actifs obligataires de la Zone Euro ne sont pas en reste, avec une performance de plus de 8% pour le crédit de meilleure qualité dit « Investment Grade » et autour de 3,3% pour les actifs monétaires.

Actions :

L'année 2023 a finalement été un très bon millésime du point de vue des actions. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés et notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Ces grands écarts ont des justifications multiples, mais illustrent bel et bien à quel point l'année écoulée était l'année des extrêmes.

¹ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

² Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

³ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

Aux Etats-Unis, et malgré quelques secousses sur le premier trimestre de l'année et le vacillement du système bancaire, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance. En parallèle, le secteur technologique et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, révélée au travers de l'application Chat GPT, a propulsé les indices à la hausse. Entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Nvidia, leader incontesté des puces GPU, a ainsi intégré le cercle des Magificent 7 (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla)⁴ qui à eux seuls représentent 30% de la capitalisation boursière du S&P 500, et expliquent les deux tiers de sa performance en 2023. Sur l'année, le Nasdaq et le S&P 500 réalisent des performances de 44.64% et 26.29% respectivement (performances dividendes réinvestis).

En Europe, les actions ont également connu une belle année. Néanmoins, l'absence d'accélération de l'économie chinoise continue à peser sur les secteurs industriels. Dans ce contexte l'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22% (dividendes réinvestis) et le CAC 40 d'environ 20% (dividendes réinvestis).

Politique de gestion

L'actif net du Fonds ressort en hausse passant de 3 029 181 794,88 euros au 30 décembre 2022 à 3 803 990 314,76 euros au 29 décembre 2023.

Au niveau de la WAM (Weighted Average Maturity), notre sensibilité au taux ressort à 25 jours (contre 7 jours l'année précédente). Dans un contexte de hausse de taux, nous avons préféré rester prudent – achetant soit des papiers directement indexés contre €STR, soit en mettant en place des swaps de taux.

Toutefois, les marchés n'anticipant plus de hausses de taux, nous ne swappons plus de manière systématique les investissements réalisés. La WAL (Weighted Average Life) ressort quant à elle en hausse, puisqu'elle est passée de 51 jours à 91 jours. Ce rallongement du portefeuille s'explique par un changement d'environnement avec deux facteurs clés. D'une part, les émetteurs corporates sont revenus à l'émission sur la partie longue de la courbe. D'autre part, les spreads sur les banques se sont améliorés – ce qui nous a donné l'opportunité de nous positionner sur des maturités longues avec des niveaux attractifs. Notre exposition sur les bancaires reste significative. Cela s'explique par les niveaux attractifs proposés par les banques.

Sur un an glissant, le Fonds Ofi Invest ISR Monétaire CT offre un différentiel de performance positif par rapport à son indice de référence.

Performances

Entre le 30 décembre 2022 et le 29 décembre 2023, la performance du Fonds a été de 3,33% pour la part C, de 3,35% pour la part C-FP, de 3,33% pour la part D, de 3,30% pour la part E et de 3,41% pour la part F contre 3,27% pour l'indice de référence (€STR capitalisé).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART C	FR0000985558	30/12/2022	29/12/2023	3,33%	3,27%	2 213,64	2 287,32
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART C-FP	FR001400CQH6	30/12/2022	29/12/2023	3,35%	3,27%	100,32	103,68
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	FR0010510479	30/12/2022	29/12/2023	3,33%	3,27%	9 748,49	10 072,98
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART E	FR0010738229	30/12/2022	29/12/2023	3,30%	3,27%	1 010,27	1 043,59
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART F	FR0010694125	30/12/2022	29/12/2023	3,41%	3,27%	3 072,11	3 176,88

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	OPC	FR0010529743	OSTRUM SRI CASH EONIA FCP	249 853 660,00	65 525 789,52
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2594187713	FIDELITY NATIONAL INFORMATION ZCP 31/03/2023	81 813 908,90	51 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2580193006	TOYOTA MOTOR FINANC ZCP 06/03/2023	74 803 600,37	75 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2591127456	ERSTE GROUP BANK AG ZCP 06/03/2023	69 934 591,72	70 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2596452982	ERSTE GROUP BANK AG ZCP 13/03/2023	69 967 212,70	69 967 144,80
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	ES05306744P2	ENDESA SA ZCP 04/05/2023	65 919 334,02	66 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2590109182	SATELLITE SAS ZCP 22/03/2023	64 936 957,65	64 966 703,66
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	OBLIGATIONS	XS1788584321	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/03/2023	63 401 316,00	63 400 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2607410987	FIDELITY NATL INF ZCP 28/04/2023	60 855 636,79	61 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2617976159	FIDELITY NATIONAL I ZCP 31/05/2023	60 819 366,48	61 000 000,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 29 décembre 2023
- **Taux :** **320 000 000,00 euros**
- Crédit : Pas de position au 29 décembre 2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29 décembre 2023
- Commodities : Pas de position au 29 décembre 2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 29 décembre 2023
- Options : Pas de position au 29 décembre 2023

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2023, Ofi Invest ISR Monétaire CT n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
 - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
 - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
 - Les objectifs fixés aux salariés ;
 - Leur contribution aux risques opérationnels ;
 - Le respect des objectifs SFDR ;
 - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
 - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes... ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	- o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	- o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : - o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. - o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. - o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. - o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : - o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : - o Respect des process extra-financier - o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : - o croissance des actifs ; - o parts de marché ; - o amélioration du mix produit ; - o diversification produits ; - o diversifications géographique... - Respect des valeurs du groupe - Critères RSE • Image, notoriété...	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients...	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.

Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : - o Comportement frauduleux ou erreur grave ; - o Non- respect des limites de risques ; - o Non-respect des process ; - o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.
-------	---

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR Monétaire CT

Identifiant d'entité juridique :
9695001A1RB46DXET932

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☒ ☐ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ISR Monétaire CT (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Universe » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises les plus performantes en ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **8,01** sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence est de **7,26** ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **51,75** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **98,07**.
- **La part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial** : la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial est de **42,35%** par rapport à son univers dont la part est de **69,27%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** au niveau du portefeuille a atteint **7,81** sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence était de **7,36** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe** : 20%.

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, deux indicateurs ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues ont été particulièrement suivis. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 ont été les suivantes :

- **L'intensité carbone** du portefeuille a représenté **100,04** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **125,34** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires ;
- La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial était de **51,50%** par rapport à son univers ISR dont cette proportion a été de **69,30%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1	76739,54 Teq CO2	NA		
		Taux de couverture = 58,44%	NA		
	Emissions de GES de niveau 2	8372,10 Teq CO2	NA		
		Taux de couverture = 58,44%	NA		
	Emissions de GES de niveau 3	577819,09 Teq CO2	NA		
		Taux de couverture = 58,44%	NA		
	Emissions totales de GES	669230,73 Teq CO2	NA		
		Taux de couverture = 58,44%	NA		

	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	298,10 (Teq CO2/million d'EUR)	NA		
			Taux de couverture = 58,44%	NA		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	636,52 (Teq CO2/million d'EUR)	NA		
			Taux de couverture = 58,44%	NA		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	13,75%	NA		
			Taux de couverture = 79,01%	NA		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 60,19%	NA		
			Taux de couverture = 58,39%	NA		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 65,50%	NA		
			Taux de couverture = 13,41%	NA		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,24 (GWh/million d'EUR)	NA		
			Taux de couverture = 75,95%	NA		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01%	NA		
			Taux de couverture = 79,01%	NA		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2581,42 (Tonnes)	NA		
			Taux de couverture = 5,50%	NA		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1282,38 (Tonnes)	NA		
			Taux de couverture = 18,22%	NA		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	NA			
			Taux de couverture = 80,65%	NA			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,39%	NA			
			Taux de couverture = 79,01%	NA			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,23	NA			
			Taux de couverture = 29,23%	NA			
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 41,98%	NA			
			Taux de couverture = 76,66%	NA			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	PAI non couvert	NA			
			Taux de couverture = 0%	NA			
	Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,12%	NA		
Taux de couverture = 79,01%				NA			
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	16,36%	NA			
			Taux de couverture = 79,01%	NA			
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux							

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	PAI non couvert	NA		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	PAI non couvert	NA		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 29 décembre 2023, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

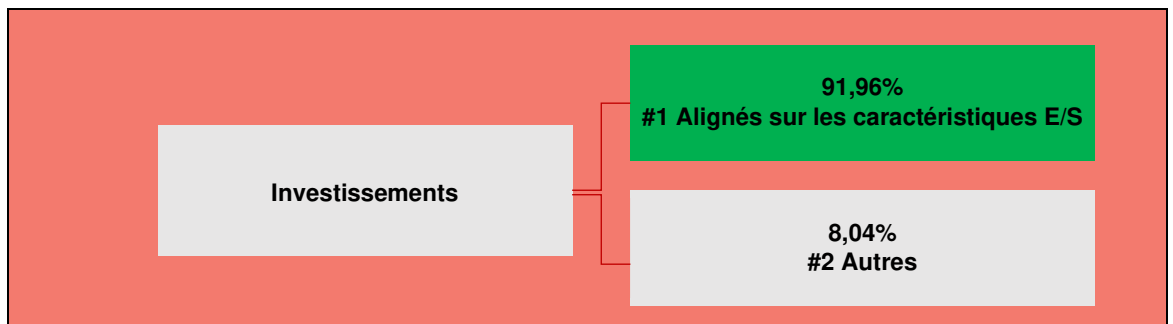
Actif	Poids	Pays	Secteur
EUR CASH(Alpha Committed)	9,86%	Union Européenne	Autres
OSTRUM SRI CASH PART I	4,92%	France	
SOCIETE GENERALE SA	1,32%	Union Européenne	Institutions Financieres
UNICREDIT SPA	1,32%	Italie	Institutions Financieres
LA BANQUE POSTALE	1,32%	Union Européenne	Agences
VONOVIA SE	1,31%	Allemagne	Institutions Financieres
IBERDROLA INTERNATIONAL BV	1,31%	Pays-Bas	Services aux collectivités
LMA SA	1,31%	Union Européenne	Institutions Financieres
BNP PARIBAS SA	1,30%	France	Institutions Financieres
KBC BANK NV	1,30%	Belgique	Institutions Financieres
CREDIT MUTUEL ARKEA	1,06%	France	Institutions Financieres
ENI SPA RegS	1,05%	Italie	Industrie
FINANCIERE AGACHE SA	1,05%	France	Institutions Financieres
TENNET HOLDING BV	1,04%	Pays-Bas	Agences
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP (BRUS	1,04%	Belgique	Institutions Financieres

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 29 décembre 2023, le Fonds a **91,96%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **8,04%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 6,15% de liquidités ;
- 0,38% de dérivés ;
- 1,88% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 29 décembre 2023, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Obligations d'entreprises	78,5%
Institutions Financières	59,7%
Industrie	13,8%
Services aux collectivités	5,0%
Cash Securities	9,9%
Obligations Souveraines & assimilées	6,7%
Agences	6,7%
Fonds	4,9%
Derivatives	0,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 29 décembre 2023, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

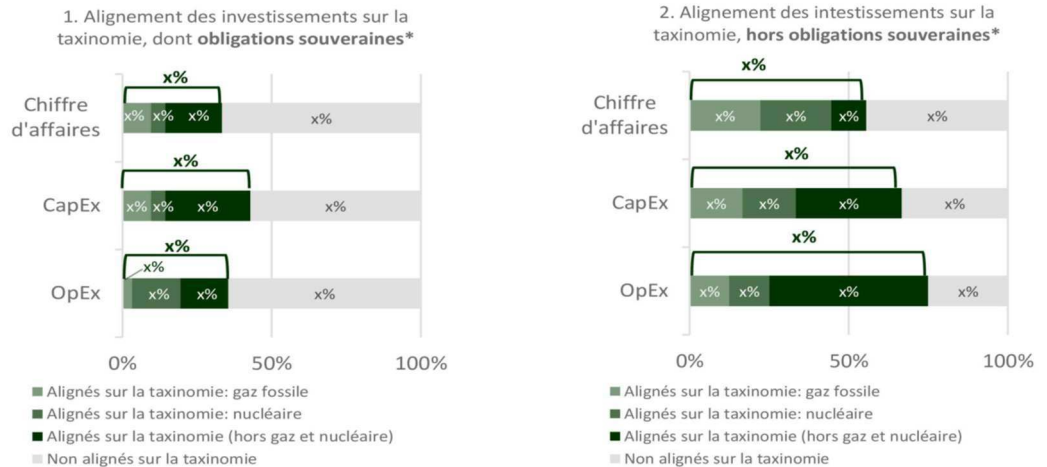
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29 décembre 2023, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 29 décembre 2023, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier

75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest ISR Monétaire CT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest ISR Monétaire CT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	35 003 694,44	490 024 722,22
Instruments financiers	3 392 096 388,54	2 388 647 620,46
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 984 668,31	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 984 668,31	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	3 184 444 402,46	2 388 005 308,33
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 184 444 402,46	2 388 005 308,33
Titres de créances négociables	1 874 908 792,23	1 432 569 104,62
Autres titres de créances	1 309 535 610,23	955 436 203,71
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	187 200 635,50	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	187 200 635,50	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	466 682,27	642 312,13
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	466 682,27	642 312,13
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 744 572,99	808 705,84
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 744 572,99	808 705,84
Comptes financiers	375 145 658,79	149 700 746,36
Liquidités	375 145 658,79	149 700 746,36
Total de l'actif	3 803 990 314,76	3 029 181 794,88

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	3 709 526 656,23	3 037 108 605,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-5 321 206,07	-8 630 862,74
Résultat de l'exercice (a, b)	99 053 556,58	-154 547,50
Total des capitaux propres	3 803 259 006,74	3 028 323 194,85
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	466 682,27	641 957,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	466 682,27	641 957,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	332 759,30	561 266,26
Autres opérations	133 922,97	80 690,74
Dettes	264 625,75	216 287,90
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	264 625,75	216 287,90
Comptes financiers	-	355,13
Concours bancaires courants	-	355,13
Emprunts	-	-
Total du passif	3 803 990 314,76	3 029 181 794,88

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	320 000 000,00	1 742 010 000,00
TAUX	320 000 000,00	1 742 010 000,00
- SWAP - 1811548072#S_2023031	-	25 000 000,00
- SWAP - 1831411602#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1859070632#S_2023052	-	20 000 000,00
- SWAP - 1923152892#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 1923282502#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1923732732#S_2023010	-	10 000 000,00
- SWAP - 1930603042#S_2023011	-	30 000 000,00
- SWAP - 1933494572#S_2023091	-	10 000 000,00
- SWAP - 1934407642#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1934618412#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1936761932#S_2023022	-	10 000 000,00
- SWAP - 1937659762#S_2023012	-	12 500 000,00
- SWAP - 1948876262#S_2023010	-	15 000 000,00
- SWAP - 1951239072#S_2023010	-	10 000 000,00
- SWAP - 1951241072#S_2023010	-	45 000 000,00
- SWAP - 1952335262#S_2023010	-	10 000 000,00
- SWAP - 1953187822#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 1953258992#S_2023011	-	15 000 000,00
- SWAP - 1953288132#S_2023021	-	30 000 000,00
- SWAP - 1953288782#S_2023011	-	30 000 000,00
- SWAP - 1954021962#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1954820662#S_2023011	-	25 000 000,00
- SWAP - 1954862902#S_2023011	-	25 000 000,00
- SWAP - 1955822992#S_2023011	-	15 000 000,00
- SWAP - 1955918452#S_2023011	-	39 000 000,00
- SWAP - 1956919882#S_2023011	-	34 500 000,00
- SWAP - 1965236682#S_2023012	-	10 000 000,00
- SWAP - 1968495402#S_2023030	-	15 000 000,00
- SWAP - 1968600872#S_2023020	-	41 000 000,00
- SWAP - 1971430952#S_2023010	-	20 000 000,00
- SWAP - 1972372452#S_2023020	-	10 000 000,00
- SWAP - 1972494112#S_2023010	-	15 000 000,00
- SWAP - 1979046992#S_2023021	-	25 000 000,00
- SWAP - 1981428062#S_2023022	-	10 000 000,00
- SWAP - 1981685552#S_2023051	-	15 000 000,00
- SWAP - 1982756092#S_2023022	-	15 000 000,00
- SWAP - 1982765432#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 1982791512#S_2023022	-	23 000 000,00
- SWAP - 1983599792#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 1983730262#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 1983868912#S_2023022	-	50 000 000,00

Hors bilan (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
- SWAP - 1984519912#S_2023022	-	20 000 000,00
- SWAP - 1984528652#S_2023112	-	15 000 000,00
- SWAP - 1985819892#S_2023012	-	4 000 000,00
- SWAP - 1987517822#S_2023013	-	14 000 000,00
- SWAP - 1989009692#S_2023020	-	20 000 000,00
- SWAP - 1989017402#S_2023020	-	15 000 000,00
- SWAP - 1989113322#S_2023062	-	15 000 000,00
- SWAP - 1989148132#S_2023013	-	20 000 000,00
- SWAP - 1990181482#S_2023030	-	20 000 000,00
- SWAP - 1990222132#S_2023033	-	20 000 000,00
- SWAP - 1990237402#S_2023010	-	37 500 000,00
- SWAP - 1991137472#S_2023030	-	30 000 000,00
- SWAP - 1992056342#S_2023010	-	20 000 000,00
- SWAP - 1993093442#S_2023010	-	15 000 000,00
- SWAP - 1995037162#S_2023020	-	15 000 000,00
- SWAP - 1996243722#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 1996594222#S_2023010	-	20 000 000,00
- SWAP - 1998913572#S_2023031	-	20 000 000,00
- SWAP - 1998913922#S_2023061	-	10 000 000,00
- SWAP - 1998914912#S_2023021	-	10 000 000,00
- SWAP - 1998927732#S_2023011	-	4 000 000,00
- SWAP - 1998985242#S_2023011	-	5 000 000,00
- SWAP - 1999028372#S_2023021	-	40 000 000,00
- SWAP - 2001527312#S_2023031	-	10 000 000,00
- SWAP - 2001549232#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 2001868342#S_2023012	-	20 000 000,00
- SWAP - 2001871792#S_2023020	-	25 000 000,00
- SWAP - 2002550032#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 2002649802#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 2002653852#S_2023010	-	12 500 000,00
- SWAP - 2002795972#S_2023011	-	29 000 000,00
- SWAP - 2003069632#S_2023041	-	35 000 000,00
- SWAP - 2003614242#S_2023011	-	25 000 000,00
- SWAP - 2004491502#S_2023032	-	15 000 000,00
- SWAP - 2004744842#S_2023042	-	30 000 000,00
- SWAP - 2004745542#S_2023062	-	30 000 000,00
- SWAP - 2004745912#S_2023032	-	30 000 000,00
- SWAP - 2005518832#S_2023122	-	20 000 000,00
- SWAP - 2006155732#S_2023012	-	26 010 000,00
- SWAP - 2006165122#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 2006974312#S_2023013	-	30 000 000,00
- SWAP - 2006981752#S_2023013	-	25 000 000,00
- SWAP - 2007017692#S_2023013	-	20 000 000,00
- SWAP - 2007593572#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 2017328802#S_2024011	10 000 000,00	-

Hors bilan (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
- SWAP - 2024525502#S_2024012	30 000 000,00	-
- SWAP - 2068048172#S_2024031	25 000 000,00	-
- SWAP - 2089765112#S_2024011	35 000 000,00	-
- SWAP - 2148819492#S_2024052	30 000 000,00	-
- SWAP - 2153101592#S_2024053	30 000 000,00	-
- SWAP - 2153133802#S_2024060	10 000 000,00	-
- SWAP - 2158883242#S_2024011	25 000 000,00	-
- SWAP - 2167025712#S_2024012	30 000 000,00	-
- SWAP - 2213326142#S_2024081	30 000 000,00	-
- SWAP - 2222618222#S_2024090	20 000 000,00	-
- SWAP - 2223540242#S_2024090	20 000 000,00	-
- SWAP - 2224968612#S_2024030	5 000 000,00	-
- SWAP - 2280038532#S_2024111	20 000 000,00	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 735 120,90	832 685,72
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 145 098,80	1 617 324,44
Produits sur titres de créances	72 079 688,04	1 627 509,71
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	1 123 776,50	39 168,73
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	95 083 684,24	4 116 688,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	125 926,23	18 846,12
Charges sur dettes financières	19 031,65	1 586 672,96
Autres charges financières	26 830,58	23 033,09
Total (II)	171 788,46	1 628 552,17
Résultat sur opérations financières (I - II)	94 911 895,78	2 488 136,43
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 847 873,64	2 426 539,72
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	92 064 022,14	61 596,71
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6 989 534,44	-216 144,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	99 053 556,58	-154 547,50

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux sur la base des cours de clôture. La valeur liquidative calculée le vendredi inclura les coupons courus du week-end et des jours fériés légaux consécutifs ; elle servira de base aux demandes de souscription et de rachat présentées le matin du premier jour ouvré suivant. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) sont valorisés chaque fois que possible au prix de marché. Lorsque le recours à la valorisation au prix de marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, les TCN seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués sur la base des intérêts courus des jambes fixes et variables du swap.

Les swaps de taux de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois sont valorisés par actualisation des flux futurs à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence déterminée en fonction des caractéristiques spécifiées pour chaque contrat.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Description des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement. La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué, sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à :

- 0,08% TTC, pour les parts C et D,
- 0,11% TTC pour la part E,
- 0,10% pour la part F,
- 0,06% TTC pour la part C-FP

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Description des frais de gestion indirects

L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

La commission de surperformance ne concerne que la part C-FP. La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

La commission de surperformance (20% de la surperformance) est calculée selon la méthode de l'actif indicé, qui est fondée sur la comparaison entre l'actif réel du fonds (net de frais de gestion) et un « actif de référence ». L'actif de référence est un actif incrémenté au taux de l'indice de référence (€STER capitalisé) et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de référence à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence La période de référence est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La période d'observation va du premier jour de l'exercice comptable jusqu'à sa clôture (en général du 1er janvier au 31 décembre de chaque année). La première période d'observation a commencé le 1er janvier 2023 et s'est terminée le 29 décembre 2023.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- 1) le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;
- 2) le fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de 12 mois démarre.

Provisionnement :

Une provision (de 20% de la surperformance) sera comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part des frais provisionnés au titre de la commission de surperformance correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est inférieur à l'actif de référence, alors la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. La reprise de provision est plafonnée à hauteur des dotations antérieures.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de 12 mois. La première période de cristallisation s'est terminée le dernier jour de l'exercice 2023 (29 décembre 2023).

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Affectation des sommes distribuables

Pour les parts C, C-FP, E et F : Les sommes distribuables (résultat net et des plus-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part D :

- Sommes distribuables afférentes au résultat net : distribution.
- Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées : La société de gestion statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	3 028 323 194,85	2 879 233 837,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	27 067 413 134,62	23 974 842 506,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 409 910 668,53	-23 824 892 961,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	505 264,31	59 821,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 653 090,21	-8 603 296,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	28 274,98
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-387 279,80	-116 455,15
Différences de change	-1,99	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 128 235,94	7 149 588,01
Différence d'estimation exercice N	31 921 683,47	
Différence d'estimation exercice N - 1	3 793 447,53	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-228 862,09	560 282,65
Différence d'estimation exercice N	332 759,30	
Différence d'estimation exercice N - 1	561 621,39	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	92 064 022,14	61 596,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	5 057,50 ⁽¹⁾	-
Actif net en fin d'exercice	3 803 259 006,74	3 028 323 194,85

(1) Indemnité

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	19 984 668,31	0,53
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	19 984 668,31	0,53
Titres de créances	3 184 444 402,46	83,73
Les titres négociables à court terme	1 874 908 792,23	49,30
Les titres négociables à moyen terme	1 309 535 610,23	34,43
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	320 000 000,00	8,41
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	35 003 694,44	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 984 668,31	0,53	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	2 004 095 992,78	52,69	1 180 348 409,68	31,04	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	375 145 658,79	9,86
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	320 000 000,00	8,41	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	35 003 694,44	0,92	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	19 984 668,31	0,53	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	2 003 993 088,35	52,69	1 130 448 139,50	29,72	50 003 174,61	1,32	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	375 145 658,79	9,86	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	160 000 000,00	4,21	160 000 000,00	4,21	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	70,49	0,00	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%		%		%		%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	400 983,68
Coupons à recevoir	147 461,50
Autre	1 196 127,81
Total créances	1 744 572,99
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-229 752,03
Provision pour frais de gestion variables à payer	-11 392,98
Provision commission de mouvement	-23 480,74
Total dettes	-264 625,75
Total	1 479 947,24

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C	
Parts émises	9 383 708,6699
Parts rachetées	8 870 409,0975
Catégorie de parts C-FP	
Parts émises	4 419 439,0000
Parts rachetées	3 893 155,0000
Catégorie de parts D	
Parts émises	555 220,1055
Parts rachetées	605 483,6395
Catégorie de parts E	
Parts émises	30 879,7331
Parts rachetées	63 541,1747
Catégorie de parts F	
Parts émises	268,8406
Parts rachetées	4 714,0001

Commissions

Catégorie de parts C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts C-FP	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts E	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts F	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts C-FP	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Commission de performance (frais variables)	11 392,98
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts E	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts F	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts P	
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts C		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	94 837 258,92	-106 696,73
Total	94 837 258,92	-106 696,73
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	94 837 258,92	-106 696,73
Total	94 837 258,92	-106 696,73
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts C-FP		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 417 824,60	0,03 ⁽²⁾
Total	1 417 824,60	0,03
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 417 824,60	0,03
Total	1 417 824,60	0,03
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts D		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 194 446,75	-25 510,77
Total	2 194 446,75	-25 510,77
Affectation		
Distribution	2 194 438,26	-
Report à nouveau de l'exercice	8,49	-
Capitalisation	-	-25 510,77
Total	2 194 446,75	-25 510,77

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	8 312,5810	-
Distribution unitaire	263,99	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts E		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	581 768,47	-18 805,87
Total	581 768,47	-18 805,87
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	581 768,47	-18 805,87
Total	581 768,47	-18 805,87
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts F		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	22 257,84	-3 534,16
Total	22 257,84	-3 534,16
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	22 257,84	-3 534,16
Total	22 257,84	-3 534,16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts P		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,00	-
Total	0,00	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,00	-
Total	0,00	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(2) La catégorie de parts C-FP a été créée le 29/09/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts C		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 103 655,80	-6 806 121,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-5 103 655,80	-6 806 121,10
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 103 655,80	-6 806 121,10
Total	-5 103 655,80	-6 806 121,10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts C-FP		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-66 351,74	0,18 ⁽³⁾
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-66 351,74	0,18

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-66 351,74	0,18
Total	-66 351,74	0,18
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts D		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-118 293,19	-1 627 454,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-118 293,19	-1 627 454,22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-118 293,19	-1 627 454,22
Total	-118 293,19	-1 627 454,22
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	8 312,5810	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts E		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-31 723,29	-155 999,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-31 723,29	-155 999,62
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-31 723,29	-155 999,62
Total	-31 723,29	-155 999,62

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts F		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 182,05	-41 287,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 182,05	-41 287,98
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 182,05	-41 287,98
Total	-1 182,05	-41 287,98
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts P		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	0,00	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	-
Capitalisation	-	-
Total	0,00	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

(3) La catégorie de parts C-FP a été créée le 29/09/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	3 803 259 006,74	3 028 323 194,85	2 879 233 837,25	2 846 311 361,99	2 823 086 511,02
Nombre de titres					
Catégorie de parts C	1 592 100,9710	1 078 801,3986	962 345,9193	990 209,5929	958 884,3781
Catégorie de parts C-FP	526 285,0000	1,0000	-	-	-
Catégorie de parts D	8 312,5810	58 576,1150	65 303,0000	45 675,8800	55 047,8800
Catégorie de parts E	21 509,1146	54 170,5562	53 917,7018	84 379,0891	53 359,1550
Catégorie de parts F	269,8405	4 715,0000	18 431,0000	34 676,5001	26 495,5001
Catégorie de parts P	-	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	2 287,32	2 213,64	2 214,57	2 227,10	2 236,15
Catégorie de parts C-FP en EUR	103,68	100,32 ⁽⁴⁾	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	10 072,98	9 748,49	9 752,61	9 807,75	9 847,63
Catégorie de parts E en EUR	1 043,59	1 010,27	1 011,00	1 017,02	1 021,46
Catégorie de parts F en EUR	3 176,88	3 072,11	3 074,01	3 092,01	3 105,20
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-(5)
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	263,99	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	56,36	-6,40	-11,57	-9,37	-8,34
Catégorie de parts C-FP en EUR	2,56	0,21	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-14,23	-28,21	-51,38	-41,28	-36,72
Catégorie de parts E en EUR	25,57	-3,22	-5,63	-4,58	-4,11
Catégorie de parts F en EUR	78,10	-9,50	-16,81	-13,63	-12,20
Catégorie de parts P en EUR	0,00	-	-	-	-

(4) La catégorie de parts C-FP a été créée le 29/09/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(5) La catégorie de parts P a été supprimée le 27/01/2019.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			35 003 694,44	0,92
DPAT FIX 3.80 02/01/2024	EUR	35 000 000,00	35 003 694,44	0,92
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			19 984 668,31	0,53
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 984 668,31	0,53
GOLDMAN SACHS GROUP INC 1.375% 15/05/2024	EUR	20 000 000,00	19 984 668,31	0,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			3 184 444 402,46	83,73
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			3 184 444 402,46	83,73
Titres de créances négociables			1 874 908 792,23	49,30
ACHMEA BANK NV ZCP 04/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 994 528,55	0,26
ACHMEA BANK NV ZCP 04/06/2024	EUR	10 000 000,00	9 827 793,53	0,26
ACHMEA HYPOTHEEK BANK NV ZCP 11/04/2024	EUR	10 000 000,00	9 886 372,94	0,26
ACHMEA HYPOTHEEK BANK NV ZCP 12/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 985 890,55	0,26
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 12/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 943 753,66	1,05
AIR LIQUIDE FINANCE ZCP 19/04/2024	EUR	5 000 000,00	4 939 263,32	0,13
ARVAL SERCICE LEASE ZCP 02/04/2024	EUR	10 000 000,00	9 896 185,19	0,26
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 11/01/2024	EUR	35 000 000,00	34 955 391,82	0,92
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 12/01/2024	EUR	25 000 000,00	24 965 483,96	0,66
AXA BANQUE ESTR+0.17% 05/01/2024	EUR	25 000 000,00	25 485 786,80	0,67
AXA BANQUE ESTR+0.18% 01/02/2024	EUR	20 000 000,00	20 338 386,33	0,53
AXA BANQUE ESTR+0.22% 12/07/2024	EUR	30 000 000,00	30 153 080,42	0,79
AXA BANQUE ESTRCAP+0.17% 14/03/2024	EUR	20 000 000,00	20 244 905,80	0,53
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 12/11/2024	EUR	20 000 000,00	19 368 858,80	0,51
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 13/05/2024	EUR	30 000 000,00	29 563 724,80	0,78
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA ZCP 21/05/2024	EUR	30 000 000,00	29 538 259,98	0,78
BANQUE FEDERATIVE DU CRE MUT ESTR+0.33% 05/12/2024	EUR	30 000 000,00	30 084 296,51	0,79
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT ESTR+0.35% 05/04/2024	EUR	30 000 000,00	30 888 052,50	0,81
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT ESTRCAP+0.26% 15/03/2024	EUR	20 000 000,00	20 617 089,98	0,54
BANQUE PALATINE ESTR+0.29% 15/04/2024	EUR	10 000 000,00	10 197 170,28	0,27
BANQUE POSTALE ESTR+0.185% 24/06/2024	EUR	50 000 000,00	50 215 784,44	1,32
BFCM BQUE FEDER CREDIT MUTUE ESTR+0.32% 13/09/2024	EUR	30 000 000,00	30 387 277,67	0,80
BFCM ESTR+0.33% 02/08/2024	EUR	20 000 000,00	20 353 674,56	0,54
BNP PARIBAS ESTR+0.23% 16/02/2024	EUR	10 000 000,00	10 320 129,55	0,27
BNP PARIBAS SA ESTR+0.26% 03/12/2024	EUR	20 000 000,00	20 061 060,00	0,53
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICE ZCP 22/04/2024	EUR	50 000 000,00	49 385 826,35	1,30
BPCE SA ESTR+0.25% 15/01/2024	EUR	20 000 000,00	20 551 373,56	0,54

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
BPCE SA ESTR+0.31% 16/02/2024	EUR	25 000 000,00	25 769 101,25	0,68
BPCE SA ESTR+0.34% 06/09/2024	EUR	20 000 000,00	20 259 587,56	0,53
BRED BANQUE POPULAI ZCP 09/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 863 820,38	0,79
BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.225% 25/03/2024	EUR	20 000 000,00	20 300 594,30	0,53
CARREFOUR BANQUE ZCP 01/02/2024	EUR	15 000 000,00	14 945 221,28	0,39
CARREFOUR ZCP 08/01/2024	EUR	12 000 000,00	11 988 611,61	0,32
COFACE SA ZCP 07/03/2024	EUR	5 000 000,00	4 962 096,62	0,13
COFACE SA ZCP 09/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 983 749,85	0,39
COFACE SA ZCP 15/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 982 672,21	0,26
COFACE SA ZCP 30/04/2024	EUR	5 000 000,00	4 931 679,28	0,13
COMPAGNIE FINANCIERE MICHELIN ZCP 15/01/2024	EUR	6 000 000,00	5 989 700,77	0,16
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION ZCP 25/03/2024	EUR	6 000 000,00	5 941 797,23	0,16
CREDIT AGRICOLE ESTR+0.24% 15/01/2024	EUR	35 000 000,00	35 763 657,42	0,94
CREDIT AGRICOLE SA ESTRCAP+0.32% 15/03/2024	EUR	30 000 000,00	30 941 807,47	0,81
CREDIT LYONNAIS ESTR+0.19% 10/05/2024	EUR	30 000 000,00	30 273 342,33	0,80
CREDIT LYONNAIS ESTR+0.3% 10/10/2024	EUR	30 000 000,00	30 261 527,08	0,80
CREDIT LYONNAIS SA ESTR+0.31% 20/09/2024	EUR	15 000 000,00	15 170 405,42	0,40
CREDIT LYONNAIS SA ESTRCAP+0.36% 20/06/2024	EUR	30 000 000,00	30 682 936,27	0,81
CREDIT MUTUEL ARKEA ESTR+0.10% 04/03/2024	EUR	40 000 000,00	40 256 107,22	1,06
CREDIT MUTUEL ARKEA ESTR+0.32% 13/11/2024	EUR	30 000 000,00	30 151 968,91	0,79
CREDIT MUTUEL ARKEA ESTRCAP+0.28% 09/01/2024	EUR	10 000 000,00	10 353 181,01	0,27
DANONE SA ZCP 16/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 841 275,45	0,78
ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 08/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 985 486,19	0,39
ENGIE SA ESTR+0.09% 08/03/2024	EUR	30 000 000,00	30 071 864,08	0,79
FINANCIERE AGACHE ZCP 11/04/2024	EUR	10 000 000,00	9 886 033,65	0,26
FINANCIERE AGACHE ZCP 20/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 942 135,54	0,26
FINANCIERE AGACHE ZCP 23/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 877 630,10	0,52
ICADE SA ZCP 18/01/2024	EUR	12 000 000,00	11 974 381,30	0,31
ING BANK ESTR+0.32% 10/12/2024	EUR	30 000 000,00	30 065 975,00	0,79
ING BANK NV ESTR+0.3% 26/09/2024	EUR	20 000 000,00	20 221 082,89	0,53
ING BANK NV ESTR+0.30% 02/10/2024	EUR	30 000 000,00	30 298 513,00	0,80
ING BANK NV ESTRCAP+0.51% 15/03/2024	EUR	30 000 000,00	31 002 506,35	0,82
LA BANQUE POSTALE ESTR+0.195% 15/01/2024	EUR	20 000 000,00	20 542 664,67	0,54
LMA SA ZCP 08/02/2024	EUR	50 000 000,00	49 778 682,68	1,31
LOC D EQUIPEMENTS 05/02/2024	EUR	17 200 000,00	17 128 202,69	0,45
LOC D EQUIPEMENTS COMAGNIE GENERALE ZCP 13/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 898 481,01	0,52
NATIXIS SA ESTR+0.10% 04/03/2024	EUR	20 000 000,00	20 130 999,72	0,53
NATIXIS SA ESTRCAP+0.33% 06/09/2024	EUR	20 000 000,00	20 261 153,89	0,53
PALATINE SA BANQUE ESTR+0.29% 16/08/2024	EUR	25 000 000,00	25 128 893,05	0,66
PALATINE SA BANQUE ESTR+0.33% 15/11/2024	EUR	25 000 000,00	25 129 316,67	0,66
PERNOD RICARD FINAN ZCP 13/02/2024	EUR	15 500 000,00	15 422 879,87	0,41
PERNOD RICARD FINANACE SA 29/01/2024	EUR	14 000 000,00	13 954 321,85	0,37

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PERNOD RICARD FINANCE SA ZCP 12/06/2024	EUR	6 000 000,00	5 892 397,05	0,15
PERNOD RICARD FINANCE SA ZCP 28/03/2024	EUR	15 000 000,00	14 850 591,13	0,39
PERNOD RICHARD FINANCE SA ZCP 09/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 954 864,57	0,26
PR FINANCE SA ZCP 08/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 981 019,34	0,53
RTE RESEAU DE TRANS ZCP 20/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 885 079,06	0,52
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELEC ZCP 27/02/2024	EUR	25 000 000,00	24 836 942,02	0,65
RTE RESEAU DE TRANSPORT ZCP 08/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 985 533,45	0,39
SAVENCIA SA ZCP 07/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 955 798,97	0,26
SAVENCIA SA ZCP 12/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 750 434,47	0,78
SAVENCIA SA ZCP 17/01/2024	EUR	8 000 000,00	7 984 178,71	0,21
SAVENCIA SA ZCP 29/02/2024	EUR	15 000 000,00	14 896 023,42	0,39
SCHNEIDER ELECTRIC ZCP 02/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 923 457,31	0,52
SOCIETE GENERALE ESTR+0.34% 31/12/2024	EUR	50 000 000,00	50 003 174,61	1,31
SOCIETE GENERALE SA ESTR+0.35% 31/10/2024	EUR	30 000 000,00	30 232 480,83	0,79
THALES SA ZCP 10/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 964 391,76	0,79
UNION FINANCE GRAIN ZCP 29/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 949 869,85	0,39
UNION FINANCE GRAINS ZCP 08/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 990 231,05	0,26
UNION FINANCE GRAINS ZCP 29/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 931 687,61	0,26
UNION FINANCES GRAI ZCP 08/01/2024	EUR	25 500 000,00	25 475 190,05	0,67
Autres titres de créances			1 309 535 610,23	34,43
BANCO SANTANDER ZCP 03/09/2024	EUR	20 000 000,00	19 483 705,44	0,51
CA AUTO BANK SPA ZCP 10/04/2024	EUR	30 000 000,00	29 663 179,32	0,78
COFINIMMO SA ZCP 02/01/2024	EUR	5 000 000,00	4 998 332,33	0,13
COFINIMMO SA ZCP 08/01/2024	EUR	12 000 000,00	11 988 185,21	0,32
COFINIMMO SA ZCP 11/01/2024	EUR	29 000 000,00	28 961 940,29	0,76
COFINIMMO SA ZCP 19/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 978 132,20	0,26
COFINIMMO SA ZCP 22/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 961 943,94	0,39
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 31/01/2024	EUR	5 000 000,00	4 981 920,36	0,13
ENEL FINANCE INTERNATIONAL ZCP 31/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 963 840,71	0,26
ENI SPA ZCP 01/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 793 624,43	0,78
ENI SPA ZCP 09/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 956 771,52	1,05
ENI SPA ZCP 21/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 882 113,35	0,52
ESSITY AB ZCP 02/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 993 250,43	0,53
FIDELITY NATIONAL INFORMATION ZCP 10/01/2024	EUR	13 500 000,00	13 483 835,66	0,35
FIDELITY NATIONAL ZCP 08/01/2024	EUR	35 500 000,00	35 465 216,00	0,93
FIDELITY NATIONAL ZCP 10/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 976 052,83	0,53
HEINEKEN NV ZCP 11/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 987 033,76	0,26
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 02/02/2024	EUR	50 000 000,00	49 809 574,08	1,31
IBERDROLA INTERNATIONAL ZCP 07/03/2024	EUR	22 500 000,00	22 330 550,08	0,59
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 31/05/2024	EUR	30 000 000,00	29 503 406,21	0,78
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 02/09/2024	EUR	20 000 000,00	19 488 284,53	0,51
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 19/08/2024	EUR	30 000 000,00	29 270 794,65	0,77
KBC BANK NV ZCP 06/05/2024	EUR	50 000 000,00	49 305 270,10	1,30

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KBC GROUP NV CDN 28/06/2024	EUR	30 000 000,00	29 376 338,28	0,77
LSEG NETHERLANDS B ZCP 20/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 723 785,60	0,78
LSEG NETTHERLANDS ZCP 23/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 920 157,46	0,79
MATCHPOINT FINANCE ZCP 21/02/2024	EUR	23 000 000,00	22 864 430,35	0,60
NATIONAL GRID NORTH AMERICA IN ZCP 16/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 944 233,50	0,79
NORDEA BANK ABP CDN 14/03/2024	EUR	25 000 000,00	24 804 619,85	0,65
NORDEA BANK ABP LONDON BRANCH CDN 22/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 929 361,04	0,79
SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 04/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 786 323,38	0,78
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA ZCP 13/05/2024	EUR	25 000 000,00	24 636 061,77	0,65
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA ZCP 22/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 926 062,80	0,79
SANTANDER CONSUMER ZCP 13/03/2024	EUR	15 000 000,00	14 878 530,34	0,39
SNAM SPA ZCP 04/03/2024	EUR	23 000 000,00	22 831 314,62	0,60
SNAM SPA ZCP 05/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 958 338,75	0,26
SNAM SPA ZCP 10/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 987 983,02	0,26
SOCIETE GENERALE EONIAEST+0.37% 31/01/2024	EUR	30 000 000,00	31 050 375,25	0,82
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP CDN 14/03/2024	EUR	40 000 000,00	39 668 575,97	1,04
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 06/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 873 780,79	0,79
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 13/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 850 547,90	0,78
TENNET HOLDING BV ZCP 01/03/2024	EUR	40 000 000,00	39 723 553,36	1,04
TENNET HOLDING BV ZCP 15/02/2024	EUR	25 000 000,00	24 868 743,25	0,65
TENNET HOLDING BV ZCP 27/02/2024	EUR	17 000 000,00	16 887 940,97	0,44
TENNET HOLDINGS BV ZCP 06/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 872 669,83	0,79
THE TORONTO DOMINION BANK ESTR+0.33% 04/11/2024	EUR	25 000 000,00	25 174 768,75	0,66
THE TORONTO DOMINION BANK ESTR+0.33% 20/12/2024	EUR	30 000 000,00	30 028 195,83	0,79
TORONTO DOMINION BANK LONDON ESTR+0.33% 16/08/2024	EUR	20 000 000,00	20 320 652,22	0,53
UNICREDIT SPA ESTR+0.22% 20/05/2024	EUR	50 000 000,00	50 227 408,06	1,32
UNICREDIT SPA ESTR+0.285% 13/06/2024	EUR	30 000 000,00	30 376 100,17	0,80
VONOVIA SE ZCP 31/01/2024	EUR	50 000 000,00	49 817 799,69	1,31
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Organismes de placement collectif			187 200 635,50	4,92
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			187 200 635,50	4,92
LBPAM TRESORERIE	EUR	16 850,00	187 200 635,50	4,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-332 759,30	-0,01
Appel de marge EUR	EUR	-332 759,30	-332 759,30	-0,01
Autres opérations			332 759,30	0,01
2017328802#S_2024011	EUR	10 000 000,00	25 646,99	0,00
2024525502#S_2024012	EUR	30 000 000,00	95 989,32	0,00
2068048172#S_2024031	EUR	25 000 000,00	129 760,03	0,00
2089765112#S_2024011	EUR	35 000 000,00	68 455,09	0,00
2148819492#S_2024052	EUR	30 000 000,00	35 288,14	0,00
2153101592#S_2024053	EUR	30 000 000,00	58 259,04	0,00
2153133802#S_2024060	EUR	10 000 000,00	19 729,78	0,00
2158883242#S_2024011	EUR	25 000 000,00	18 699,34	0,00
2167025712#S_2024012	EUR	30 000 000,00	12 030,42	0,00
2213326142#S_2024081	EUR	30 000 000,00	-42 556,95	0,00
2222618222#S_2024090	EUR	20 000 000,00	-16 817,04	0,00
2223540242#S_2024090	EUR	20 000 000,00	-13 753,27	0,00
2224968612#S_2024030	EUR	5 000 000,00	2 824,12	0,00
2280038532#S_2024111	EUR	20 000 000,00	-60 795,71	0,00
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			1 744 572,99	0,05
Dettes			-264 625,75	-0,01
Comptes financiers			375 145 658,79	9,86
ACTIF NET			3 803 259 006,74	100,00